

Russie : le sénat pénalise la réhabilitation du nazisme

- Actualité politique internationale - Europe -

Publication date: dimanche 4 mai 2014

Description:

Le Conseil de la Fédération (sénat russe) a approuvé mardi une loi prévoyant une peine allant jusqu'à trois ans de prison pour la négation des faits établis par le Tribunal international de Nuremberg et la propagation de fausses informations sur les activités de l'URSS lors de la Seconde Guerre mondiale.

Moscou, 29 avril

Le Conseil de la Fédération (sénat russe) a approuvé mardi une loi prévoyant une peine allant jusqu'à trois ans de prison pour la négation des faits établis par le Tribunal international de Nuremberg et la propagation de fausses informations sur les activités de l'URSS lors de la Seconde Guerre mondiale.

Le Code pénal russe sera complété d'un article portant sur la réhabilitation publique du nazisme.

Ce texte sanctionnera désormais

« la négation des faits énoncés dans le jugement du Tribunal militaire international de Nuremberg institué pour juger les grands criminels de guerre des pays européens de l'Axe, l'approbation des crimes établis par ledit jugement, ainsi que la propagation d'informations notoirement fausses sur les activités de l'URSS lors de la Seconde guerre mondiale ».

Le délit de réhabilitation du nazisme sera réprimé par une amende allant jusqu'à 300.000 roubles (environ 6.000 euros) ou par des travaux correctionnels, ou enfin par une peine allant jusqu'à trois ans de prison ferme.

Moscou, 29 avril

RIA Novosti